



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 17 :

ASSOCIATION TROTTE MENU -
OCTROI SUBVENTION 2016

Séance ordinaire du 15 Mars 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Didier BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

DOSSIER N°17 : ASSOCIATION TROTTE MENU – OCTROI SUBVENTION 2016

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

La Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Trotte Menu depuis 1995 pour la gestion de la crèche associative installée sur le territoire communal.

Les relations partenariales entre la Ville et l'association se sont progressivement renforcées dans le cadre des deux dernières conventions pluriannuelles. En 2008, à l'occasion d'une extension de capacité d'accueil à 20 places, la Ville a mis gracieusement à la disposition de l'association les locaux municipaux situés 138 Route du Médoc. En 2015, ce partenariat s'est encore resserré à travers l'intégration de l'association dans le guichet unique petite enfance, facilitant ainsi les démarches d'inscription des familles et optimisant l'accessibilité aux structures d'accueil.

L'action menée par l'association Trotte Menu est référencée au Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville du Bouscat et la CAF de la Gironde. A ce titre et pour le soutien financier qu'elle apporte à l'association, la Ville perçoit une subvention annuelle de la CAF d'un montant de 37 893 €.

Pour 2016, le montant de la subvention sollicitée par l'association Trotte Menu s'élève à 103 000€.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la convention de partenariat signée entre la Ville et l'Association Trotte Menu pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention de 103 000 € permettant à l'association Trotte Menu de développer son offre d'accueil petite enfance au profit des familles bouscataises,

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016 chapitre 65.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET